



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION DU 17 FEVRIER 2022

PROCES VERBAL N° 15

Président : Mr. ROUGER Alain

Vice-Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean Jacques – PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 14 du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 12/13 FEVRIER 2022

Match n° 54288.1 Venise Verte 2 – Niort St Florent 4 en Coupe Saboureau

Arbitre : Mr. BOUILLAUD Frédéric

Réserve d'avant match du club de Niort St Florent

Par ce mail, l'U.A.N.S. F appuie et confirme la réserve déposée avant la rencontre de Coupe Saboureau Venise verte 2 - U.A.N.S.F 4 du dimanche 13 février qui concerne l'ensemble de l'effectif de la Venise Verte sur des joueurs jouant aux niveaux supérieurs

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Venise Verte Fc (1) – Ardin (2) en championnat Départemental 3 poule C du 06/02/2022.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Venise Verte Fc (2) – Niort St Florent (4) : 1 – 1 / Tirs au but 6 - 5

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de Niort St Florent.

L'équipe de Venise Verte Fc (2) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe Saboureau.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Alain ROUGER